

Municipalité de Colombier



AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER

AVIS DE PROMULGATION est par la présente, donné que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Colombier, siégeant en séance ordinaire du 8 septembre 2026, a adopté le règlement 2026-03, relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables au bureau de la Municipalité de Colombier situé au 568, rue Principale, Colombier de même que via le site web de la municipalité de Colombier : www.colombierhcn.com., sous l'onglet « règlement ».

Donné à Colombier, ce 28^e jour de septembre 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,
Milaine Charron